

Ce document est purement informatif et n'a aucune valeur contractuelle.

Il n'engage en rien la responsabilité de Créabox ou de ses partenaires.

**Il revient exclusivement au Client de décider si cette mention doit figurer ou non sur l'emballage.**

FRA



## La Loi

**Pour le marché français, le pictogramme "triman" accompagné des informations de tri est obligatoire sur tous les produits relevant d'une consigne de tri depuis le 01 janvier 2022.**

La Loi AGECE (loi anti-gaspillage économie circulaire) française définit l'utilisation de la signalétique "triman" et des "consignes de tri" dans son [décret d'application n°2021-385 du 29 juin 2021](#).

## Le dispositif de Responsabilité Élargie du Producteur (REP)

<https://filieres-rep.ademe.fr/principe-et-reglementation/fonctionnement>

Définition du *producteur* : Le terme *producteur* désigne le premier metteur sur le marché en France, c'est-à-dire celui qui fabrique, importe ou distribue sous sa marque, pour la première fois, un produit à destination du marché national. Les revendeurs ne sont pas concernés.

## La signalétique

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/FAQ%20Triman%20et%20frises.pdf>

## Le guide simplifié, charte graphique par Citeo (octobre 2023)

[https://www.adelphe.fr/sites/default/files/Documents/2024-04/2023\\_citeo\\_guide-info-tri-simplifie-oct2023\\_fr\\_0.pdf](https://www.adelphe.fr/sites/default/files/Documents/2024-04/2023_citeo_guide-info-tri-simplifie-oct2023_fr_0.pdf)

## Exemples de consignes de tri



## Les solutions proposées par Créabox et ses partenaires

*Pour les emballages en carton (étui, boîte à oreilles, boîte à chaussures, fourreau, etc.)*

- intégrer la signalétique dans le fichier graphique (*coût neutre*)
- en cas d'emballage neutre, prévoir 1 couleur d'impression ou la pose d'une étiquette adhésive

*Pour les emballages en tissu (pochon, sac cabas, housse, etc.)*

- coudre une étiquette imprimée à l'intérieur du pochon ou sac



étiquette proposée, 50x30 mm

Créabox et ses partenaires vous accompagnent dans la résolution de cette problématique réglementaire.